

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le TREIZE FEVRIER, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 7 Février 2019 et par affichage du 7 Février 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Christian LAGIER , 1 ^{er} Vice-Président et Maire de Piscop.
présents..... 43	
procurations..... 14	
absents 4	
Suffrage exprimé ... 57	

Etaient présents :

• Andilly :	/
• Attainville :	Odette LOZAÏC,
• Bouffémont :	Michel LACOUX,
• Deuil-la Barre :	Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI,
• Domont :	Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,
• Enghien-Les-Bains :	Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,
• Ezanville :	Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
• Groslay :	Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
• Margency :	Christian RENAULT,
• Moisselles :	/
• Montlignon :	Alain GOUJON,
• Montmagny :	Patrick FLOQUET, François ROSE (à partir du rapport n° 12), Luc-Eric KRIEF,
• Montmorency :	Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS,
• Piscop :	Christian LAGIER,
• Saint-Brice-sous-Forêt :	William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,
• Saint-Gratien :	Julien BACHARD, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,
• Saint-Prix :	Jean-Pierre ENJALBERT,
• Soisy-sous-Montmorency :	Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK, François ABOUT, Laura BEROT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Daniel FARGEOT à Joël BOUTIER ; Claude ROBERT à Michel LACOUX ; Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; Philippe SUEUR à Muriel SCOLAN ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Véronique RIBOUT à Odette LOZAÏC ; Fabienne PINEL à Patrick FLOQUET ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; Alain LORAND à William DEGRYSE ; Virginie HENNEUSE à Patrick BALDASSARI ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Julien BACHARD ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; Luc STREHAIANO à Christian LAGIER.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; François ROSE (aux rapports n° 1 à 11) ; François DETTON ; Jean-Claude LEVILAIN.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Madame Michelle HINGANT est désignée pour remplir cette fonction.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

OBJET : VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION BUDGETAIRE 2019 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION ENGHIEEN-LES-BAINS (SIARE)

EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté d'Agglomération exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2018 en lieu et place de ses communes membres. A ce titre elle se substitue à elles au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)

Le SIARE a fixé la contribution 2019 de la CA Plaine Vallée lors de son conseil syndical du 11 décembre 2018 à 2 017 263 €. Pour rappel cette contribution s'est élevée à 1 981 593 € en 2018 soit une progression de 1.8%.

Il est proposé aux membres du conseil de communauté d'approuver le versement de cette contribution au SIARE.

Ce dossier a été présenté à la commission des finances et de l'administration générale du 05 février 2019.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5212-20,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération du comité syndical du SIARE en date du 11 décembre 2018 fixant la contribution 2019 de la CA Plaine Vallée,

CONSIDERANT que la communauté est adhérente du syndicat SIARE pour l'exercice de sa compétence «Assainissement» et qu'à ce titre, la communauté d'agglomération contribue aux recettes budgétaires du syndicat,

CONSIDERANT que les contributions budgétaires ont un caractère obligatoire pour les communes ou communautés adhérentes,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 05 février 2019,

Sur rapport de Monsieur BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser au SIARE une contribution d'un montant de 2 017 263 € au titre de sa contribution budgétaire 2019.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2019 au compte 811/6554.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS



Le Président,

[Handwritten signature in blue ink]

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190213-DL2019-02-13_25
-DE
Date de télétransmission : 20/02/2019
Date de réception préfecture : 20/02/2019

Acte publié ou notifié le 21/02/2019.....
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

[Handwritten signature in blue ink]
Patrice GIROT

Acte à classer

DL2019-02-13_25

1

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-02-20T12-21-07.00 (MI215345982)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190213-DL2019-02-13_25-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Versement de la contribution budgétaire 2019 au
Intercommunal d'Assainissement de la Région de Ghien-les-Eains
(SIARE)

Date de décision : 13/02/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgetaires
7.6.3. à d'autres organismesActe : 25_SAIRE_Versement contribution Multicanal : Non
2019.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/02/19 à 12:20

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 20/02/19 à 12:21

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 20/02/19 à 12:28

